



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE

Siège : 32 rue d'Abbeville, 59400 CAMBRAI

☎ : 03 27 79 67 00 @ : contact@liquehdftt.fr - 🌐 <https://liquehdftt.fr>

Pôle de Beauvais : BP 90966 60009 BEAUVAIS CEDEX

☎ : 06 24 63 23 63 @ : contact.sportif@liquehdftt.fr

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS DES HAUTS-DE-FRANCE 2024

Article 1 – Conditions de participation

Les championnats individuels des Hauts-de-France sont réservés aux joueurs et joueuses de nationalité française, licenciés dans l'un des 5 comités de la région Hauts-de-France, et entrant dans les catégories d'âges fixées par la fédération.

Un joueur ou une joueuse peut participer dans sa catégorie et dans la catégorie immédiatement supérieure uniquement s'il est qualifié pour cette catégorie supérieure.

A l'issue de la compétition, il sera désigné 2 joueurs ou joueuses en plus de ceux déjà qualifiés pour participer aux Championnats de France pour les catégories Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors en Filles et en Garçons.

Article 2 - Montant

Le droit d'engagement est gratuit.

Article 3 – Durée des parties

Dans tous les tableaux, l'ensemble des parties des poules et des tableaux se déroule au meilleur des cinq manches.

Article 4 – Autres dispositions

Il est interdit à tout joueur qualifié aux championnats individuels des Hauts-de-France de participer à une autre épreuve de quelque nature qu'elle soit, le même jour sous peine d'une saisine de l'instance régionale de discipline.

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation aux championnats individuels des Hauts-de-France se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une sanction financière de 40 euros.

Sauf qualification aux championnats de France Seniors.

Article 5 - Titres attribués

10 titres sont attribués :

- Champion des Hauts-de-France simple juniors garçons ;
- Championne des Hauts-de-France simple juniors filles ;
- Champion des Hauts-de-France simple cadets ;
- Championne des Hauts-de-France simple cadettes ;



- Champion des Hauts-de-France simple minimes garçons ;
- Championne des Hauts-de-France simple minimes filles ;
- Champion des Hauts-de-France simple benjamins ;
- Championne des Hauts-de-France simple benjamines ;
- Champion des Hauts-de-France simple poussins ;
- Championne des Hauts-de-France simple poussines.

Toutes les séries se déroulent sur une seule journée.

Article 6 - Engagements

Chaque joueur ou joueuse sélectionnée, ou remplaçant(e), recevra par le biais de son club une feuille de confirmation de participation à renvoyer au siège de la ligue, dûment complétée dans les délais impartis. Passé cette date limite, aucune inscription ne sera prise en compte et il sera fait appel aux remplaçants.

Les remplaçants retenus seront prévenus directement par téléphone au numéro qu'ils auront indiqué sur la feuille de confirmation.

En cas de confirmation de participation, un forfait ultérieur sera sanctionné d'une sanction financière pour le club du joueur concerné.

Les tableaux sont établis en fonction des confirmations de participation ; en cas de forfait, des modifications pourront être apportées.

Article 7 - Qualifications des joueurs et joueuses en simple

Les épreuves comportent un nombre de joueurs et joueuses différent selon les catégories :

- 16 joueurs pour les juniors, cadets, minimes, benjamins et poussins
- 12 joueuses pour les juniors filles, cadettes, minimes filles, benjamines, et les poussines.

Les championnats départementaux sont qualificatifs pour les championnats des Hauts de France.

Tableau juniors, cadets, minimes, benjamins et poussins :

1° - les champions des 5 championnats départementaux de la catégorie (ou le meilleur classé du département si le championnat départemental ne s'est pas joué), soit 5 joueurs.

2° - 2 joueurs désignés par la commission technique régionale.

3 joueurs désignés par la commission technique régionale pour les poussins.

3° - complétés à 16 joueurs les mieux classés de la Ligue, au dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive régionale et dont la date est publiée en début de saison.

Si un joueur qualifié au titre n°1, n°2 ; ou n°3 décline sa qualification, on appliquera le titre n°3 pour compléter le tableau.



Tableau juniors filles, cadettes, minimes filles, benjamines, et poussines :

- 1° - les championnes des 5 championnats départementaux de la catégorie (ou la meilleure classée du département si le championnat départemental ne s'est pas joué), soit 5 joueuses.
 - 2° - 1 joueuse désignée par l'équipe technique régionale.
 - 3° - complétés à 12 joueuses les mieux classées de la Ligue, au dernier classement mensuel de référence déterminé par la commission sportive régionale et dont la date est publiée en début de saison.
- Si une joueuse qualifiée au titre n°1, n°2 ou n°3 décline sa qualification, on appliquera le titre n°3 pour compléter le tableau.

Article 8 - Déroulement sportif

Pour les séries juniors, cadets, minimes, benjamins et poussins, les joueurs sont répartis d'après le dernier classement mensuel connu dans des poules de 4 participants.

- A l'issue des poules les 2 premiers sont placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Les places 3 à 8 seront jouées sauf en poussins (4 premières places jouées).
- 1^{er} de poule et les 2^{ème} poules en 1/4 de finale.
- Le 3^{ème} et le 4^{ème} est éliminé

Pour les séries juniors filles, cadettes, minimes filles, benjamines et poussines, les joueuses sont réparties d'après le dernier classement mensuel connu dans des poules de 3 participantes.

- A l'issue des poules les 3 premières sont placées dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Les places 3 à 8 seront jouées sauf en poussines (4 premières places jouées).
- 1^{er} de poule en 1/4 de finale et barrage 2/3 en 1/8 de finale

Dans toutes les séries le placement des joueurs dans les tableaux se fera conformément à l'article I.305 du règlement sportif fédéral (2^{ème} de poule dans le demi-tableau opposé à son 1^{er} de poule, 3^{ème} de poule dans le quart de tableau opposé à son 2^{ème} de poule mais dans le même demi-tableau, etc.).

Article 9 - Balles

Les balles agréées seront en plastique, de couleur blanche et fournies par la ligue Hauts-de-France.

Article 10 - Tables

La compétition se déroulera sur 20 tables

Article 11 - Horaires

Pointage 09h30 - début de la compétition 10h00

Article 12 - Podiums

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés (Podium)

